

SEANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026

Etaient présents : M. GUILLAUME Georges-Marc et M. DEBRAINE Jean-Pierre, Adjoints ; MM et Mmes POSTEL Mathieu, DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno.

Excusés : Mme DESEQUELLES F., MM CAMILLE L., LAURENT X., Mme REAUBOURG C., MM BOURDETTE F. et VAUVILLIERS J.

M. Jean-Pierre DEBRAINE a été nommé secrétaire.

RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Monsieur le Maire présente le projet de reprise des concessions abandonnées au cimetière communal et le devis de l'entreprise de marbrerie Boyeldieu-Joly à Chaumont-en-Vexin qui se monte à 170 466,67 € hors taxes pour 130 sépultures et la création d'un ossuaire. Une aide de l'Etat et du Département peut être demandée, à hauteur de 80 % du coût H.T. ; le montant restant à charge de la commune serait de 34 100 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander les subventions en 2026.

ETUDE ENERGÉTIQUE DU BÂTIMENT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal confirme le lancement de l'audit énergétique de l'école avec l'aide financière et technique du Syndicat d'Energie de l'Oise. La participation de la commune s'élèvera à 1 867,24 € représentant la moitié du coût de l'étude dont 500 € de frais de gestion.

Le Conseil Municipal donne son accord.

URBANISME

- Demande de travaux pour réfection de toiture : M. Delfiner rue Trésorière et l'indivision Foriel-Destezet à Saint Cyr sur un bâtiment agricole,
- Demande de travaux de M. Merckhoffer route de Tourly pour un ravalement, changement de fenêtres et volets et une clôture.

Le Conseil Municipal n'a pas d'observations sur ces dossiers.

- Demande de travaux pour ravalement de façade de M. Zammarchi rue de Romesnil.

Le Conseil Municipal demande des précisions sur la couleur envisagée.

EGLISE

Monsieur le Maire fait part des travaux de réfection des fonts baptismaux de l'église par l'atelier « RDS sculpture et taille de pierre » situé à Marines, qui a travaillé sous la forme de mécénat de compétence, c'est-à-dire sans aucun frais pour la commune.

Le Conseil Municipal remercie M. Da Silva, gérant de l'atelier, pour son travail exceptionnel et sa générosité envers la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10. Fait et délibéré à La Villetertre le vingt-trois février deux mil vingt-six, et ont signé au registre les membres présents.